

CONTRAT DE CLINICAT PEDAGOGIQUE EXTERNE

2025-2026

Le présent contrat a pour objet l'identification des conditions d'une collaboration claire et responsable entre les stagiaires et l'établissement d'enseignement supérieur : EOS Animal. Il s'agit d'un stage pratique en exercice de l'ostéopathie animale, conçu comme un cours particulier avec un encadrement hautement individualisé et qualifié, effectué par un professeur inscrit au Registre national d'aptitude tenu par le Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires.

Le présent contrat est conclu :

Entre :

La clinique d'ostéopathie animale **d'EOS Animal**, Représentée par **Marine Cerles**, Présidente Directrice Générale SIREN 914 389 846 / Déclaration d'activité 75170282517/UAI 0171664S/ Etablissement d'enseignement supérieur : 118 boulevard du Marais 17132 Meschers sur Gironde

L'établissement

Et :

Madame ou Monsieur (nom prénom)

Etudes réalisées (année, diplôme)

Né(e) le : _____ à _____

Adresse :

Tél :

Courriel

L'apprenant

Il a été convenu ce qui suit :

CHAPITRE 1 : GENERALITES

1/ Les stagiaires pouvant bénéficier de ce contrat de clinicat externe devront impérativement :

- Soit être titulaire d'un diplôme en ostéopathie animale au terme d'un cursus de 5 ans
- Soit avoir validé 4 années d'études en ostéopathie animale
- Soit être vétérinaire, en cours de formation en ostéopathie animale

2/ L'apprenant effectuera ses clinicats pédagogiques sous la responsabilité d'un professeur spécialisé en ostéopathie animale inscrit au registre national d'aptitude. Ce professeur pourra être salarié d'EOS Animal ou prestataire extérieur. Le professeur formateur encadrera le participant lors de la consultation, que ce soit du point de vue technique, commercial ou encore rédactionnel.

3/A l'issue de la journée, un débriefing sera organisé permettant à l'étudiant d'appréhender ses points forts et ses points faibles, et d'identifier et travailler ses axes de perfectibilité.

4/EOS Animal s'engage à mettre à la disposition du professeur et des apprenants **des locaux fonctionnels adaptés à la spécialité exercée**, dans le cadre des consultations.

5/ Le stagiaire devra impérativement être titulaire d'une **assurance responsabilité civile valide**, copie sera remise lors de la signature du présent document.

6/ Le praticien devra se conformer au **planning des interventions** établi d'un commun accord entre lui et la Direction d'EOS Animal. Le clinicat externe sera facturé si l'annulation survient après 15 jours de délai de prévenance (hors cas de force majeure). Eos Animal se charge de la prise de rendez-vous, et de l'organisation générale du clinicat. Les **honoraires** sont fixés et collectés par EOS Animal.

Les participants, quant à eux, ne seront indemnisés d'aucune façon.

7/ Toutes les interventions devront être effectuées dans le **respect des animaux traités** ainsi que celui de leurs propriétaires, dans le cas contraire l'enseignant se réserve le droit d'arrêter la consultation. Sur demande il pourra dérouler sa consultation en mode examen.

Les seules espèces concernées par le clinicat sont les espèces : **canines, félines, équines et bovines**.

8/ Le praticien devra veiller :

- Au remplissage de la fiche patient
- A la bonne rédaction du bilan ostéopathique

9/ Les participants sont tenus à un devoir **de discrétion**, concernant toutes les informations portées à leur connaissance dans l'exercice de leurs fonctions tant à l'égard du client, que de la société chargée de formation : EOS Animal

10/ Dans le cas où EOS met à la disposition des intervenants du matériel et/ou accueille les interventions au sein de ses locaux. L'accès des locaux est limité au temps de consultation. Le matériel

est mis à disposition dans un strict usage professionnel. Chacun pourra être tenu responsable des détériorations provoquées par un comportement non adapté.

11/ En cas d'incident, d'accident, la Direction d'EOS Animal, doit être prévenue immédiatement

12/ L'usage du téléphone portable lors des consultations est interdit sauf cas de force majeure.

CHAPITRE 2 : MODALITES D'ORGANISATION

I) ESPECE CANINE FELINE

Forfait à la demi-journée

La demi-journée de pratique est individuelle, elle est conçue comme un cours particulier. Elle est suivie d'un débriefing, afin d'assurer une progression maximale au participant, en lui donnant les axes d'évolution optimums.

- Le stagiaire assurera 2 consultations de 2h sur la demi-journée qui lui sera consacrée.
- Le matin : consultations à 9h et 11h débriefing à 13h
L'après-midi : consultations à 14h30 et 16h30 débriefing à 18h30
- Les interventions auront lieu 118 boulevard du Marais 17132 Meschers sur Gironde
- Le logement, frais de repas et autres restent à la charge de l'apprenant
- L'arrivée à l'école devra avoir lieu vers 8h30

Tarif : 180€ (soit 45€/h hors réunion-bilan) possibilité d'effectuer le stage à la journée ou sur plusieurs jours au même tarif

II) ESPECE EQUINE

Forfait à la demi-journée

Est également conçue comme une pratique individuelle dans un but d'optimisation du stage. Est conclu par un bilan pour identifier les axes d'évolution et de progression.

- Le stagiaire assurera 2 consultations de 2h sur la demi-journée qui lui sera consacrée.
- Le matin : consultations à 8h30 et 10h30 débriefing à 12h30
L'après-midi : consultations à 14h et 16h débriefing à 18h
- Les interventions auront lieu hors site EOS, l'adresse vous sera communiquée au plus tôt
- Le rendez-vous sera donné sur les lieux de clinicat
- L'arrivée devra se faire à 8h
- Le logement, frais de repas et autres restent à la charge de l'apprenant
- Les horaires peuvent varier suivant les impératifs du client

Tarif : 180€ (soit 45€/h hors réunion-bilan) possibilité d'effectuer le stage à la journée ou sur plusieurs jours au même tarif

III) ESPECE BOVINE

Forfait à la demi-journée (indifféremment races laitières, bêtes à viande, mixtes ou encore concours)

Comme pour les autres espèces, l'enseignement sera individualisé pour maximiser la participation de l'apprenant.

- Le stagiaire assurera 2 consultations de 1h30 sur la demi-journée qui lui sera consacrée.
- Le matin : consultations à 8h30 et 10h30 débriefing à 12h30
L'après-midi : consultations à 14h et 16h30 débriefing à 18h30
- Les interventions auront lieu à l'extérieur, l'adresse vous sera communiquée au plus tôt. En cas de modification d'adresse du lieu de clinicat ou d'horaire imposée par le client ou l'établissement, l'apprenant sera prévenu par tout moyen écrit et oral au plus tard 48h avant la date prévue.
- Le rendez-vous sera donné sur les lieux de clinicat
- L'arrivée devra se faire à 8h
- Le logement, frais de repas et autres restent à la charge de l'apprenant
- Les horaires peuvent varier suivant les impératifs du client

Tarif : 180€ (soit 45€/h hors réunion-bilan) possibilité d'effectuer le stage à la journée ou sur plusieurs jours au même tarif

IV/ le rôle du praticien et du professeur

LE PRATICIEN : effectue une consultation classique sous la supervision du professeur inscrit au RNA. Comprend accueil du client, établissement de la fiche informative, diagnostic ostéopathique, élaboration d'un compte rendu. Possibilité de demander un déroulement de consultation en mode examen.

LE PROFESSEUR : devra encadrer, guider et corriger le praticien. Il devra déterminer les axes d'évolutions des stagiaires et établir un bilan complet.

CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

- 1/** Le présent contrat devra être conclu à chaque intervention.
- 2/** Le futur élève devra tout d'abord être contacté par mail ou téléphone EOS Animal, afin de remplir un dossier d'inscription en mentionnant les dates possibles de sa venue.
- 3/** EOS Animal proposera alors des dates possibles, lorsque les 2 parties auront déterminé un planning d'intervention, le présent contrat sera envoyé.
- 4/** Dès accord et signature du présent, le paiement devra être effectué soit par virement soit par chèque.
- 5/** EOS enverra alors aux stagiaires une convocation avec mention de la date, du lieu et des horaires.
- 6/** Toute annulation dans les 15 jours précédents l'intervention ne sera pas soumise à remboursement.

CHAPITRE 4 : DOCUMENTS A FOURNIR

1/ copie recto verso de la pièce d'identité

2/ copie attestation responsabilité civile valide

3/ chèque ou preuve de virement

4/ copie du diplôme de fin de cursus ou attestation de validation de 4 année d'études en ostéopathie animale

CHAPITRE 5 : CLINICAT PEDAGOGIQUE SOUHAITE

1/ CHOIX ESPECE – DATE - DUREE

ESPECE (à cocher)		Nombre de ½ Journées (à remplir)			TOTAL TTC	Dates	Matin et/ou après midi
<u>Canine – Féline</u>			X	180€			
			X	180€			
			X	180€			
			X	180€			
<u>Equine</u>			X	180€			
			X	180€			
			X	180€			
			X	180€			
<u>Bovine</u>			X	180€			
			X	180€			
			X	180€			
			X	180€			
TOTAL TTC							

CHAPITRE 6 : LOGEMENTS

☐ Je désire être loger sur place durant mon séjour

Si la case est cochée, nous vous mettrons en contact avec le propriétaires des maisonnettes à louer sur le site de l'école (vous bénéficierez d'un tarif préférentiel), dans la limite des places disponibles

CHAPITRE 7 – CONFIDENTIALITÉ, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, DROIT À L'IMAGE ET PROTECTION DES DONNÉES

1. Confidentialité et non-divulgaration

L'apprenant s'engage à la plus stricte confidentialité concernant toutes les informations de quelque nature que ce soit portées à sa connaissance dans le cadre du clinicat, notamment celles relatives à EOS Animal, à son organisation, à ses méthodes pédagogiques, ainsi qu'aux clients/propriétaires et aux animaux pris en charge. Cette obligation couvre également les données figurant sur les fiches patients, comptes rendus, supports et échanges pédagogiques. Elle s'applique pendant toute la durée du clinicat et pour une période de cinq 5 ans à compter de son achèvement.

2. Non-sollicitation et non-détournement

L'apprenant s'interdit, pendant le clinicat et durant douze mois suivant sa dernière participation, de démarcher, détourner ou tenter de détourner, à des fins personnelles ou au profit d'un tiers, tout client rencontré dans le cadre du clinicat (y compris via les coordonnées, informations ou réseaux obtenus pendant celui-ci), sauf accord écrit préalable d'EOS Animal. Les rendez-vous et relations avec la clientèle dans le cadre du clinicat demeurent gérés exclusivement par EOS Animal.

3. Propriété intellectuelle et droit d'usage

Les supports pédagogiques, modèles de documents, méthodes, gabarits, contenus numériques et, plus généralement, toutes œuvres et savoir-faire mis à disposition par EOS Animal ou créés par EOS Animal dans le cadre du clinicat, sont et demeurent la propriété exclusive d'EOS Animal. Ils sont concédés à l'apprenant pour un usage strictement personnel, non exclusif, non transférable et limité aux besoins du clinicat. Toute reproduction, adaptation, modification, diffusion, partage sur quelque support que ce soit (y compris réseaux sociaux et espaces collaboratifs), en dehors du cadre du clinicat et sans autorisation écrite préalable d'EOS Animal, est interdite. Toute captation audio/vidéo des séances par l'apprenant est également interdite sans autorisation écrite d'EOS Animal.

4. Autorisation et interdiction d'usage d'image

L'apprenant autorise EOS Animal à réaliser et utiliser, dans le cadre du clinicat, des photographies ou vidéos le représentant, à des fins pédagogiques, institutionnelles et commerciales (notamment supports internes, site internet, réseaux sociaux, plaquettes et communication de l'établissement). Cette autorisation est consentie pour une durée de quinze 15 ans et peut être retirée à tout moment par demande écrite adressée à EOS Animal, sans effet rétroactif.

Toute captation, diffusion ou exploitation d'images (photographies, enregistrements vidéo ou audio) par l'apprenant, en lien avec les activités du clinicat, est strictement interdite sans autorisation écrite préalable d'EOS Animal.

5. Protection des données personnelles (RGPD)

EOS Animal agit en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679.

Finalités et bases légales : Les données de l'apprenant sont collectées uniquement pour organiser et gérer le clinicat (convocations, suivi pédagogique, facturation). Certaines données doivent aussi être conservées pour répondre aux obligations légales et comptables. EOS Animal peut les utiliser pour des raisons liées à son organisation interne et à la sécurité de ses activités.

Données traitées : identité, coordonnées, parcours et statut académique, assurance responsabilité

civile, données de planification et présence, informations de facturation et paiement, échanges liés au clinicat ; données figurant sur les fiches patients (incluant les informations relatives aux propriétaires/clients) strictement nécessaires au suivi pédagogique.

Destinataires : personnel habilité d'EOS Animal, formateurs, prestataires techniques agissant sur instruction (hébergement, agenda, messagerie, comptabilité), banques et autorités légalement habilitées. Accès limité au strict besoin.

Durées de conservation : données de gestion pédagogique et administrative : cinq 5 ans après la fin du clinicat ; pièces comptables et de facturation : dix ans conformément aux obligations légales ; images : durée nécessaire à la finalité, puis suppression/archivage.

Sécurité et confidentialité : EOS Animal met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées. L'apprenant s'interdit toute extraction, copie ou conservation de données identifiantes sur des dispositifs personnels non autorisés ; il s'engage à anonymiser ses notes et à restituer/supprimer toute donnée obtenue dans le cadre du clinicat à sa clôture.

Droits des personnes : accès, rectification, effacement, limitation, opposition, portabilité ; retrait du consentement pour l'image ; droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Exercice des droits : contact@eosanimal.fr.

Transferts : aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est effectué.

7.6 Articulation avec le règlement des études

Les dispositions du présent chapitre s'appliquent sans préjudice des règles énoncées dans le règlement des études d'EOS Animal, auquel l'apprenant déclare adhérer et qu'il s'engage à respecter. En cas de contradiction, la disposition la plus protectrice de la confidentialité, des droits de propriété intellectuelle et des données personnelles prévaut.

CHAPITRE 8 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour la durée correspondant aux consultations choisies par l'apprenant, telles que mentionnées au chapitre 5. Il prend effet à la date de la première consultation et s'achève à l'issue de la dernière demi-journée de clinicat prévue. Aucune reconduction tacite n'est prévue.

Ce contrat est un acte ponctuel, signé à chaque participation au clinicat. Il ne vaut pas engagement continu entre EOS Animal et l'apprenant, et n'implique aucune subordination.

Clause de résiliation

Le présent contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties :

- En cas de manquement grave aux obligations contractuelles, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours
- En cas d'impossibilité d'exécution liée à un événement de force majeure (cf. clause ci-dessous)
- Par l'apprenant, avec un préavis de 15 jours, sauf cas de force majeure En cas de résiliation, les sommes versées ne seront remboursées que si l'annulation intervient plus de 15 jours avant la date prévue du clinicat.
- La partie invoquant la force majeure devra en informer l'autre partie dans les 48h suivant la survenance de l'événement. Si l'empêchement se prolonge au-delà de 15 jours, le contrat pourra être résilié sans indemnité.

CHAPITRE 9 : CLAUSE DE RESPONSABILITE

EOS Animal s'engage à fournir un encadrement pédagogique conforme aux exigences réglementaires. L'apprenant demeure responsable de ses actes professionnels dans le cadre du clinicat, sous la supervision du professeur référent. En cas de dommage causé à un tiers ou à un animal, la responsabilité de l'apprenant pourra être engagée, sous réserve des dispositions légales applicables. EOS Animal ne pourra être tenue responsable des fautes commises par l'apprenant en dehors du cadre du clinicat ou en cas de non-respect des consignes pédagogiques.

CHAPITRE 10 : DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE

Le présent contrat est régi exclusivement par le droit français. En cas de litige relatif à son interprétation ou à son exécution, les parties conviennent de soumettre leur différend au tribunal compétent de Saintes.

Demande déposée leà.....

Par Monsieur ou Madame.....

Signature :

CADRE RESERVE A LA DIRECTION EOS ANIMAL (ce cadre finalise la participation de l'élève au clinicat externe) et vous sera renvoyé il vaudra ATTESTATION D'INSCRIPTION (l'inscription ne sera définitive qu'à la date de paiement du stage pratique)

Monsieur ou Madame :

Né(e) le :

Par la présente désire participer à une formation sur la/les espèces suivantes :

☐ Canine féline

☐ Equine

☐ Bovine

Dates retenues :

☐ Canine Féline Clinicat du..... matin ☐ Après midi ☐

☐ Equine Clinicat du.....matin ☐ Après midi ☐

☐ Bovine Clinicat du.....matin ☐ Après midi ☐

Pour un montant net de : 180€* =

Pour finaliser mon inscription :

Je joins un chèque de€ ou j'effectue un virement de€ (preuve de virement jointe)

Bon pour accord dans les conditions ci-dessus définies

Le.....à.....

L'étudiant

Madame Marine CERLES